

Décision 01-D-75 du 13 novembre

2001

relative au respect de l'injonction prononcée  
à l'encontre de la société Canal Plus par la  
cour d'appel de Paris dans son arrêt du 15  
juin 1999

Posted on: 16 novembre 2001 | Secteur(s) :

**ARTS ET CULTURE**

---

## Présentation de la décision

### Informations sur la décision

#### Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances  
et de l'industrie, Multivision,  
Télévision Par Satellite

#### Dispositif(s)

Non-lieu

#### Fondement juridique

L. 464-3

#### Entreprise(s) concernée(s)

Canal Plus

---

## Recours et Pourvois

Cette décision est définitive, elle n'a fait l'objet d'aucun recours dans les délais légaux.

---

### Lire

le texte intégral de la décision

24,34 Ko

le communiqué de presse